Tribunes publiées dans le Journal n°104

Julien Carré
Majorité municipale
Au nom de la majorité municipale
N'en déplaise à l'opposition, au bout de cinq ans de mandat, la gestion de notre ville est plus saine et nous avons réussi la prouesse de baisser les impôts fonciers de 7,5 % sans augmentation préalable en début de mandat. Cette baisse historique a pu être envisagée, car pendant cinq ans, l'argent des Blanc-Mesnilois a été bien utilisé, les dépenses de la ville ont diminué ce qui nous permet aujourd'hui d'en redistribuer une partie.

Les chiffres sont édifiants lorsque l'on compare la gestion actuelle et celle du maire précédent, M. Mignot. Depuis 2014, notre dette a diminué de plus 14 millions d'euros quand la précédente majorité l'augmentait de 13 millions d'euros. Tout cela alors que les dotations de l'État ont lourdement chuté depuis notre arrivée. En effet, près de 11 millions d'euros de subventions ont été retirés par l'État depuis cinq ans ce qui ne nous a pas empêchés de faire plus avec de l'épargne en moins.

En témoignent nos efforts considérables pour rénover notre patrimoine scolaire, créer de nouvelles places en crèches, réparer notre voirie, rénover nos centres de santé, construire de nouveaux équipements publics et animer notre ville par des événements populaires et accessibles à tous. Les dépenses d'équipement n'ont jamais été aussi importantes, elles s'élèvent à presque 34 millions d'euros par an depuis 2017 alors que comparativement, elles plafonnaient à 17 millions d'euros par an de 2008 à 2013.

Il en va de même de la masse salariale qui a explosé sous l'ancienne municipalité, avec une augmentation de plus de 13 %, alors que celle-ci diminue maintenant chaque année depuis 2017 avec un service public de meilleure qualité offert aux Blanc-Mesnilois.

Que l'opposition municipale balaie devant sa porte avant de donner des leçons de gestion !

Anne-Marie Delmas
« Vert et Ouvert »
Au nom du groupe Vert et Ouvert
La mode des fake news aurait-elle gagné le Blanc-Mesnil ?

Lors du conseil municipal du 4 avril les taux d'imposition de la part communale ont été votés. Dès le 5 avril, des affiches couvrent la ville en annonçant la baisse de la taxe foncière de 7,5 %. Nous allons vous montrer qu'il n'en est rien. Prenons un pavillon du centre ville dont la base fiscale est de 4000 euros. En 2018 le taux communal était de 24,73 ; le taux départemental 16,29 ; les taxes spéciales de 0,647 % ce qui donne, respectivement, comme cotisation 989 €, 652 € et 26 € pour un total de cotisation de 1667 € auquel il faut ajouter 52 € de frais de gestion. Le total de l'impôt dû est de 1719 €.

En 2019 il est probable que la base fiscale augmente (responsabilité de l'état) on va imaginer que la base augmente de 1 % elle serait donc de 4040 € il est possible que les taux du département et des taxes spéciales augmentent mais considérons qu'ils restent stables. Le nouveau taux communal est de 22,88 ce qui donnerait comme cotisation 921 € pour ne prendre que la part communale ; cela fera une imposition de 1657 €, en fait une baisse de 3,6% ! Ce qui correspond à 62 € par an soit 5 € par mois environ.

Si la baisse était réellement comme annoncé à la une du journal et dans toute la ville de 7,5 %, le montant de l'impôt aurait été de 1590 € et la baisse de 129 €, la technique de communication ayant fait « disparaître » 67 € de gains annoncés. Les propriétaires fonciers apprécieront l'exercice de présentation ! Quand aux locataires après avoir perdu 5 € d'APL rien n'est prévu pour vous !

Didier Mignot
« Blanc-Mesnil au cœur »
Président du groupe Blanc-Mesnil au cœur

Le problème du stationnement touche toutes les grandes villes. C’est un sujet complexe car il est situé au croisement de l’intérêt général et des intérêts particuliers. Or l’addition de ces derniers n’a jamais satisfait le premier. Des enjeux lourds auxquels la société d’aujourd’hui est confrontée sont posés : place de la voiture en ville et évolution des modes de vie, défis écologiques et pollution de l’air, réseaux de transports collectifs, civisme, occupation de l’espace public, urbanisme… Il est clair que les 54 projets immobiliers en cours vont aggraver la situation !

Réglementer le stationnement est nécessaire mais la méthode employée n’est pas la bonne. Par arrêté, sans délibération du conseil municipal, le maire impose des zones bleues et verbalise massivement et subitement, après 5 ans d’inaction. Cela peut supprimer des voitures « ventouses » à certains endroits et c’est une bonne chose. Mais les inégalités des habitants face à cette réglementation en fonction du lieu d’habitation, singulièrement pour l’habitat collectif, les informations contradictoires sur son application données oralement lors du retrait des macarons, la multitude de cas particuliers à qui ce règlement rend la vie impossible imposent de « revoir la copie ».

Il faut un large débat public pour mesurer toutes les conséquences du dispositif et si besoin consulter les habitants par un référendum local. C’est l’intérêt général et l’égalité des habitant-e-s qui doivent prévaloir.

Contact : bmavenir@gmail.com